

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE**  
**Le 16 septembre 2008**

**NOUVEAU MÉCANISME DE LIQUIDATION  
DE POSITIONS DES OPTIONS PROFONDÉMENT EN DEHORS DU COURS  
SUR INSTRUMENTS SUR TAUX D'INTÉRÊT**

**OPTIONS SUR CONTRAT À TERME  
SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (OBX)**

Le Comité de Règles et Politiques de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) ainsi que l'Autorité des marchés financiers ont approuvé les modifications à l'article 6755 de la Règle Six des Règles de la Bourse. Ces modifications permettront à la Bourse d'offrir aux participants du marché un mécanisme pour liquider des positions profondément en dehors du cours (options profondément en dehors du cours) dans les contrats OBX à une unité de fluctuation minimale de prix de 0,001. Tout ordre portant sur le contrat OBX ayant un prix inférieur à 0,01 point (1 point de base) sera considéré profondément en dehors du cours et sera automatiquement accepté par le système de négociation SOLA au nouveau niveau minimal de cotation. Ces modifications seront mises en vigueur **le vendredi 3 octobre 2008**.

Vous trouverez ci-joint la fiche des caractéristiques incluant les modifications mentionnées ci-haut dans les sections « Cotation des prix » et « Unité de fluctuation minimale des prix ».

Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez communiquer avec le service des Opérations de Marché au (514) 871-3548.

Joëlle Saint-Arnault  
Vice-présidente, Affaires juridiques

Circulaire no : 151-2008  
Modification no : 008-2008

**6755 Variation minimale de la prime**

(07.04.94, 15.10.02, 03.10.08)

À moins que la Bourse en décide autrement, la variation minimale de la prime est 0,005 point, représentant 12,50 \$CAN par contrat.

Dans le cas des opérations sur options profondément en dehors du cours, la variation minimale de la prime est de 0,001 point, représentant 2,50 \$CAN par contrat.

Pour les fins du présent article, une opération sur options profondément en dehors du cours est une opération qui permet de liquider une option profondément en dehors du cours à une prime inférieure à 0,01 point. Les options dont la prime est inférieure à 0,01 point seront automatiquement considérées comme étant des options profondément en-dehors du cours pouvant en conséquence être saisies et négociées à un prix (prime) variant entre 0,001 et 0,009 point.

## Option sur contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois

# Caractéristiques

<b>Unité de négociation</b>	Un contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX).
<b>Mois d'échéance</b>	Quatre (4) mois les plus rapprochés dans le cycle trimestriel du BAX (mars, juin, septembre et décembre).
<b>Cotation des prix</b>	Cotés en point où chaque 0,01 point (1 point de base) représente 25 \$CA. Par exemple, un prix coté de 0,465 représente une prime d'option totale de 1 162.50 \$CA (c.-à-d. 46.5 points de base × 25 \$CA). Options profondément en dehors du cours (définies comme toute option avec une prime inférieure à 0.01) : Cotés en 0,001 point (0,1 point de base) où chaque 0,001 point représente 2.50 \$CA.
<b>Dernier jour de négociation</b>	La négociation se termine à 10 h (HE) le 2 <sup>e</sup> jour ouvrable bancaire de Londres (Grande-Bretagne), précédant le 3 <sup>e</sup> mercredi du mois d'échéance. Si le jour fixé est un jour férié pour la Bourse ou pour les banques à Montréal ou à Toronto, la négociation se terminera le jour ouvrable bancaire précédent.
<b>Type de contrat</b>	Style américain.
<b>Unité de fluctuation minimale de la prime</b>	0,005 = 12.50 \$CA par contrat. Options profondément en dehors du cours : 0,001 = 2.50 \$CA par contrat.
<b>Seuil de déclaration</b>	300 contrats d'options ou le nombre équivalent en contrats à terme. Aux fins du calcul de ce seuil, les positions d'options sont combinées avec les positions portant sur le contrat à terme sous-jacent. À cette fin, un contrat d'option équivaut à un contrat à terme.
<b>Limites de position</b>	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.
<b>Prix de levée</b>	Intervalle minimal de 0,125 point.
<b>Marges minimales par contrat</b>	Les renseignements sur les marges minimales requises sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.
<b>Limite quotidienne de variation des cours</b>	Aucune.
<b>Heures de négociation</b>	8 h à 15 h (HNE/HAE).
<b>Chambre de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CCCPD).
<b>Symbole au téléscripteur</b>	OBX.